



QUAND ATTRIBUER UN CODE ATLAS ?

Antoine ROUGERON

Il n'est pas toujours évident, lorsque l'on observe un oiseau au printemps ou en été, de savoir si on peut lui attribuer un code Atlas. Bien peu d'ornithologues n'ont jamais dû être confrontés à ce problème. De ce code découlera ensuite un statut de reproduction « possible », « probable » ou « certain », base de toutes les analyses futures, qu'elles soient cartographiques ou statistiques.

Mais, en aval de ce choix, se pose une autre question : **La date de mon observation s'inscrit-elle dans la période de nidification de l'espèce ?**

Cette interrogation se posera d'autant plus pour les codes Atlas « faibles », déterminant le statut de reproduction « possible ». En effet, si on observe des adultes transportant de la nourriture ou des jeunes encore en duvet, il n'y a pas de doute à avoir. En revanche, les observations d'oiseaux sans comportement reproducteur ne peuvent bénéficier d'un code Atlas que si la date correspond à la période de reproduction de l'espèce (et bien sûr si le biotope convient !).

Il est possible de trouver ces informations par un travail de recherche bibliographique, mais tout le monde ne dispose pas chez lui des ouvrages adéquats. Le résultat de ce travail est donc présenté ici pour les 164 espèces nichant (actuellement, jusqu'à peu ou potentiellement) en Côte-d'Or. Le tableau qui suit cette note précise, pour chaque espèce, deux périodes distinctes.

Période de code Atlas « éventuel »

On pourra ici attribuer un code Atlas, à condition que des comportements reproducteurs aient été relevés : chant, parades, mâle appareillé avec une femelle, construction de nid, jeune non émancipé, etc. En revanche, l'observation ponctuelle d'un oiseau sans comportement évident ne permettra pas d'attribuer de code Atlas. En effet, selon les espèces, on pourra avoir durant cette période des oiseaux migrateurs tardifs et des adultes ne s'étant pas encore cantonnés (au printemps), ou bien des migrateurs précoces et des jeunes émancipés s'étant dispersés loin de leur site de naissance (en fin d'été ou à l'automne).

1^{er} Exemple : j'observe une Grive litorne, sans comportement particulier, le 10 avril. Je ne peux pas mettre de code Atlas, certains individus étant encore

migrateurs à cette date. En revanche, si j'ai vu l'oiseau chanter ou transporter des brindilles, je lui attribuerai un code Atlas, car à cette date "nos" nicheurs ont déjà entamé leur saison de reproduction. Très souvent, les oiseaux locaux commencent ainsi à nicher alors que les oiseaux des régions plus septentrionales ne sont encore qu'en migration chez nous.

2^{ème} Exemple : je vois une Alouette lulu le 15 juillet. A cette période, les jeunes de la première nichée sont sortis du nid depuis déjà plusieurs semaines, sont indépendants et peuvent être rencontrés à plusieurs kilomètres de là. Tandis que les adultes préparent eux leur seconde nichée... Si mon observation s'arrête là, rien ne me permet donc d'attribuer un code Atlas. En revanche, si j'ai observé un oiseau adulte le bec rempli de larves d'insectes, c'est un adulte apportant la becquée à sa nichée, je peux donc donner le code Atlas correspondant.

La situation se complique pour quelques sylviidés. L'observateur devra là redoubler de vigilance et d'exigence quant aux codes Atlas qu'il attribuera en période « éventuel », en raison de la fâcheuse tendance qu'ont les individus migrateurs à chanter au printemps ! Cela concerne principalement les espèces suivantes :

- Locustelle tachetée, avant le 10 juin ;
- Locustelle luscinoïde, avant le 1^{er} juin ;
- Phragmite des joncs, avant le 1^{er} juin ;
- Rousserolle effarvatte, avant le 10 juin ;
- Rousserolle turdoïde, avant le 1^{er} juin ;
- Hypolaïs polyglotte, avant le 20 mai ;
- Fauvette babillarde, avant le 20 mai ;
- Fauvette grisette, avant le 20 mai ;
- Fauvette des jardins, avant le 15 juin ;
- Fauvette à tête noire, avant le 20 mai ;
- Pouillot siffleur, avant le 20 mai ;
- Pouillot véloce, avant le 1^{er} mai ;
- Pouillot fitis, avant le 20 mai.

Certaines de ces espèces ayant une grande distribution géographique (en particulier au Nord de notre territoire, jusqu'en Scandinavie par exemple), un grand nombre d'oiseaux traverse donc la région assez tard (les nicheurs du Nord de l'Europe, où l'hiver se prolonge tard dans l'année, arrivant sur leurs sites de reproduction 1 ou 2 mois après les nôtres), alors que nos oiseaux ont déjà entamé leur reproduction. Problème : ils peuvent chanter eux aussi ! Alors,

comment faire ? Deux possibilités :

- Ne pas donner de code Atlas à ces sylviidés entendus une seule fois durant la période de code Atlas « éventuel ». Il sera préférable de revenir une semaine plus tard afin de confirmer ou d'infirmer la présence de ce mâle chanteur. S'il s'égosille toujours, on pourra alors en déduire son cantonnement, et donc lui attribuer le code Atlas correspondant. Si l'oiseau n'est plus là, alors il s'agissait probablement d'un migrateur tardif. **Précision toutefois que pour les espèces les plus abondantes, comme la Fauvette à tête noire, le Pouillot véloce ou la Fauvette grisette (que nous savons nicheurs dans tous les carrés), le degré d'exigence est évidemment moindre.**
- Attendre la période de code Atlas « nécessaire » (voir ci-après), car à ce moment-là, il n'y a plus de migrateur, donc plus de problème !

Période de code Atlas « nécessaire »

On devra ici (dans 95% des cas...) attribuer un code Atlas, quelle que soit l'observation : on considère en effet qu'à cette période, il n'y a plus – a priori – de migrateur dans notre région et que les oiseaux locaux ont déjà pondu, pouvant donc être considérés comme nicheurs à coup sûr.

Exemple : j'entrevois un Epervier d'Europe adulte, à peine quelques secondes entre les arbres, le 15 juin. Je pourrai lui attribuer le code Atlas minimal (ATO1) car à cette date, les oiseaux présents sont les reproducteurs locaux et toutes les femelles nicheuses ont déjà pondu.

Une exception mérite d'être mentionnée. Pour quelques espèces longévives (souvent les oiseaux de grande taille : rapaces, cigognes), la maturité sexuelle n'est atteinte qu'à partir de plusieurs années. Ce qui veut dire que dans sa deuxième année (parfois au-delà), l'oiseau, même s'il est observé dans un biotope idéal et durant sa période de reproduction, n'est pas nicheur. Bien souvent, l'immaturation de l'oiseau sera révélée par son plumage, intermédiaire entre celui d'un juvénile et d'un adulte : Busards (attention notamment au Busard des roseaux, chez qui l'oiseau de 2^{ème} année dont des représentants sont observés chaque printemps dans les plaines céréalières, ressemble à la femelle adulte !), Faucon pèlerin, Cigogne noire par exemple. Il est à noter que ces oiseaux immatures ne se cantonnent normalement pas à un site précis, à l'inverse d'un oiseau nicheur, ce qui peut mettre l'observateur sur la voie.

Espèces « exceptions »

Pour certaines espèces, une seule période code Atlas

« éventuel » est indiquée. Un code Atlas ne pourra donc être attribué pour ces espèces que par le constat de comportements reproducteurs. Plusieurs paramètres peuvent alors expliquer qu'il est impossible ou inapproprié de préciser une période code Atlas « nécessaire » :

- nombreux estivants non nicheurs constatés chaque année (fuligules) ;
- nidification extrêmement rare en Côte-d'Or et/ou possibilité de voir l'espèce à tout moment ou presque (Echasse blanche, Sterne pierregarin, Hirondelle de rochers, Rousserolle verderolle, Bec-croisé des sapins, Bruant ortolan) ;
- période de nidification très étalée, superposition dans le temps totale entre la dispersion de jeunes des premières nichées et d'adultes n'ayant pas encore engagé leur ponte (colombidés, Effraie des clochers, Bec-croisé des sapins) ;
- Petit Gravelot : l'espèce se reproduit en petit nombre dans le département, mais on peut également observer des individus erratiques, ayant échoué dans leur reproduction (ce qui arrive presque chaque année, notamment lors des crues printanières), en pleine saison de nidification... On attribuera donc un code Atlas seulement aux oiseaux visiblement reproducteurs (parades, jeunes non émancipés, etc.) ;
- Coucou gris : la reproduction parasitaire, originale et atypique, de cette espèce est bien connue. Déléguant totalement la couvaison et l'élevage de l'oisillon à d'autres parents non-conspécifiques, les adultes ne sont pas présents longtemps sur les sites de reproduction, pour être même absents au moment de l'éclosion et après. Cette situation un peu rocambolesque ne facilite pas le travail de l'ornithologue en quête de preuves de reproduction sur son carré Atlas... La femelle déposant son œuf jusqu'à fin juin, on notera donc les chants comme indices de reproduction jusqu'à cette date. Après, il n'auront plus de « valeur », car pouvant appartenir à des oiseaux migrants. Il en ira de même pour toute observation d'oiseaux adultes. Ensuite, jusqu'à la mi-août, seules les observations d'oisillons ou de juvéniles pourront constituer une preuve de reproduction et justifier l'attribution d'un code Atlas. Pour le Petit-duc scops, seule une période de code Atlas « nécessaire » est mentionnée. Plusieurs raisons justifient ce choix : la grande rareté de l'espèce, couplée à la quasi-absence de populations situées au nord de celle connue en Côte-d'Or, rendent très improbable la présence d'oiseaux migrants qui seraient juste de passage. De plus, les jeunes restent normalement proches de leurs parents jusqu'à la migration post-nuptiale. Enfin, la grande discrétion de ce

hibou miniature et mimétique rend sa découverte visuelle presque impossible. Si on contacte un petit-duc, c'est (dans 99% des cas) car on aura entendu son chant... et donc que c'est un oiseau nicheur.

Conclusion

Bien sûr, la connaissance fine et de longue date d'un carré Atlas par un observateur le dispensera dans bien

dans des cas d'avoir recours à ce document. De plus, demeure dans chaque observation une part d'interprétation et de libre-arbitre qu'il est important de préserver. Sans parler de la fâcheuse habitude qu'ont certains oiseaux à ne pas toujours se fondre dans les normes de leur espèce... **Ce document ne doit donc pas être perçu comme une grille inflexible à laquelle chacun doit se conformer, mais comme un outil d'aide et d'harmonisation des données à l'échelle de la Côte-d'Or.**

BIBLIOGRAPHIE AYANT SERVIE A L'ELABORATION DE CE DOCUMENT

- GEROUDET P. (1994) – Grands échassiers, Gallinacés, Râles d'Europe. Delachaux et Niestlé. Paris.
- GEROUDET P. (1998) – Les passereaux d'Europe. Tome 1 : des Coucous aux Merles. Edition mise à jour par Michel Cuisin. Delachaux et Niestlé. Paris.
- GEROUDET P. (1998) – Les passereaux d'Europe. Tome 2 : de la Bouscarle aux Bruants. Edition mise à jour par Michel Cuisin. Delachaux et Niestlé. Paris.
- GEROUDET P. (1999) – Les palmipèdes d'Europe. Edition mise à jour par Michel CUISIN. Delachaux et Niestlé. Paris.
- GEROUDET P. (2000) – Les Rapaces d'Europe. Diurnes et nocturnes. Edition mise à jour par Michel Cuisin. Delachaux et Niestlé. Paris.
- GEROUDET P. (2008) – Limicoles, Gangas et Pigeons d'Europe. Edition mise à jour par Michel Cuisin. Delachaux et Niestlé. Paris.
- STRENNNA L. coord. (2000) – Les Rapaces de Bourgogne. L'Aile Brisée. Talant.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G. (1994) – Nouvel Atlas de Oiseaux Nicheurs de France. 1985-1989. Société Ornithologique de France. Paris.



Rosignol philomèle (photo : SP.BABSKI)

ESPECE	DEBUT PERIODE CODE ATLAS		FIN PERIODE CODE ATLAS	
	EVENTUEL	NECESSAIRE	NECESSAIRE	EVENTUEL
Grèbe castagneux	1-mars	1-mai	15-juil.	1-sept.
Grèbe huppé	20-févr.	1-mai	20-juil.	20-août
Grèbe à cou noir	1-mai	1-juin	1-juil.	15-juil.
Grand Cormoran	1-mars	15-avr.	1-juil.	10-août
Butor étoilé	20-févr.	1-mai	15-juil.	1-août
Blongios nain	10-mai	1-juin	20-juil.	10-août
Bihoreau gris	1-avr.	1-mai	20-juil.	20-août
Héron garde-boeufs	20-avr.	15-mai	10-juil.	10-août
Grande aigrette	15-mars	15-mai	20-juin	15-juil.
Aigrette garzette	1-mai	15-mai	20-juin	15-juil.
Héron cendré	1-févr.	1-mars	1-juil.	1-août
Héron pourpré	10-avr.	10-mai	1-juil.	20-juil.
Cigogne noire	10-mars	10-mai	15-juil.	1-août
Cigogne blanche	1-avr.	1-juin	1-juil.	20-juil.
Cygne tuberculé	1-févr.	15-mai	1-sept.	10-oct.
Canard chipeau	15-avr.	15-mai	1-juil.	20-sept.
Sarcelle d'hiver	15-avr.	15-mai	20-juin	15-juil.
Sarcelle d'été	15-avr.	15-mai	1-juil.	25-juil.
Canard colvert	1-févr.	15-avr.	15-juin	15-sept.
Nette rousse	15-avr.	15-mai	15-juin	1-sept.
Fuligule milouin	1-mai			1-sept.
Fuligule morillon	1-mai			1-sept.
Bondrée apivore	1-mai	1-juin	15-août	10-sept.
Milan noir	1-mars	20-avr.	15-juin	15-juil.
Milan royal	1-mars	1-mai	15-juil.	15-août
Circaète Jean-le-blanc	15-mars	10-avr.	20-juil.	25-août
Busard des roseaux	20-mars	20-mai	20-juin	1-août
Busard Saint-Martin	10-avr.	1-mai	1-juil.	10-août
Busard cendré	25-avr.	20-mai	15-juil.	10-août
Autour des palombes	15-janv.	1-avr.	25-juin	15-juil.
Épervier d'Europe	10-mars	20-avr.	1-juil.	15-août
Buse variable	1-févr.	10-avr.	1-juil.	20-juil.
Aigle botté	15-mars	15-avr.	1-août	15-août
Faucon crécerelle	15-févr.	15-avr.	1-juil.	1-août
Faucon hobereau	25-avr.	1-juin	15-août	20-sept.
Faucon pèlerin	1-févr.	20-avr.	15-juin	15-juil.
Gélinotte des bois	10-sept.	15-févr.	15-juil.	1-août
Perdrix rouge	15-févr.	1-avr.	1-août	1-sept.
Perdrix grise	15-févr.	1-avr.	1-août	1-sept.
Caille des blés	25-avr.	1-juin	15-juil.	10-août
Faisan de Colchide	15-févr.	1-avr.	1-août	1-sept.
Râle d'eau	1-mars	15-mai	1-juil.	15-août
Marouette ponctuée	20-mars	10-mai	1-juil.	15-juil.
Marouette poussin	15-avr.	1-juin	1-août	15-août
Râle des genêts	25-avr.	1-juin	20-juil.	1-août
Gallinule poule-d'eau	1-févr.	1-mai	1-juil.	15-août

Foulque macroule	1-févr.	20-avr.	20-juin	1-août
Échasse blanche	15-avr.			15-juil.
Oedicnème criard	15-mars	1-mai	1-juil.	15-sept.
Petit Gravelot	20-mars			15-juil.
Vanneau huppé	15-févr.	25-avr.	20-mai	1-août
Bécassine des marais	25-mars	10-mai	20-juin	10-juil.
Bécasse des bois	20-févr.	20-avr.	15-août	1-sept.
Courlis cendré	15-févr.	15-avr.	1-juin	1-juil.
Sterne pierregarin	15-avr.			10-juil.
Pigeon colombin	10-févr.			1-sept.
Pigeon ramier	15-févr.			15-sept.
Tourterelle turque	1-janv.			31-déc.
Tourterelle des bois	20-avr.	20-mai	20-juin	20-juil.
Coucou gris	10-avr.			10-août
Effraie des clochers	1-févr.			15-oct.
Petit-duc scops		10-avr.	1-sept.	
Grand-duc d'Europe	1-janv.	1-janv.	15-juil.	31-déc.
Chevêche d'Athéna	15-oct.	15-avr.	10-juil.	15 août
Chouette hulotte	1-oct.	1-févr.	15-juin	15-août
Hibou moyen-duc	25-janv.	15-févr.	15-juil.	15-août
Hibou des marais	20-févr.	1-mai	15-juin	1-sept.
Nyctale de Tengmalm	1-janv.	1-janv.	1-oct.	31-déc.
Engoulevent d'Europe	20-avr.	20-mai	15-juil.	15-sept.
Martinet noir *	1-mai	1-juin	15-juil.	15-sept.
Martinet à ventre blanc **	15-avr.	15 mai	1-août	15-sept.
Martin-pêcheur d'Europe	1-févr.	20-avr.	20-juil.	1-sept.
Guêpier d'Europe	1-mai	25-mai	20-juil.	5-août
Huppe fasciée	1-avr.	1-mai	10-juil.	1-août
Torcol fourmilier	20-mars	10-mai	20-juin	10-août
Pic cendré	15-janv.	1-mars	1-juil.	15-juil.
Pic vert	15-janv.	1-mars	1-juil.	15-juil.
Pic noir	15-janv.	1-mars	1-juil.	15-juil.
Pic épeiche	15-déc.	1-mars	1-juil.	15-juil.
Pic mar	15-janv.	1-mars	1-juil.	15-juil.
Pic épeichette	15-janv.	1-mars	1-juil.	15-juil.
Cochevis huppé	1-mars	15-avr.	15-juil.	15-août
Alouette lulu	5-févr.	1-avr.	1-juin	15-août
Alouette des champs	5-févr.	10-avr.	10-juin	15-août
Hirondelle de rivage	20-mars	20-mai	15-juil.	10-août
Hirondelle de rochers	20-mars			10-août
Hirondelle rustique	1-avr.	1-juin	1-juil.	1-août
Hirondelle de fenêtre	1-avr.	1-juin	1-juil.	1-août
Pipit des arbres	1-avr.	1-mai	1-juin	10-juil.
Pipit farlouse	1-mars	1-mai	20-août	20-août
Bergeronnette printanière	15-avr.	20-mai	1-juil.	20-juil.
Bergeronnette des ruisseaux	20-févr.	10-avr.	15-juin	10-juil.
Bergeronnette grise	1-mars	10-avr.	15-juin	1-août
Cinle plongeur	15-févr.	1-mars	1-juin	15-juil.

Troglodyte mignon	1-mars	15-avr.	1-juin	15-juil.
Accenteur mouchet	1-mars	15-avr.	1-juin	15-juil.
Rougegorge familier	15-févr.	1-avr.	15-mai	15-juil.
Rossignol philomèle	15-avr.	15-mai	15-juin	1-août
Gorgebleue à miroir blanc	15-mars	15-avr.	1-juin	15-juil.
Rougequeue noir	1-mars	15-avr.	1-juin	10-août
Rougequeue à front blanc	10-avr.	15-mai	1-juil.	1-août
Tarier des prés	15-avr.	20-mai	1-juil.	15-juil.
Tarier pâtre	1-mars	10-avr.	1-juin	1-août
Merle noir	15-févr.	1-avr.	1-juin	15-août
Grive litorne	15-mars	20-avr.	1-juil.	15-août
Grive musicienne	25-févr.	1-avr.	15-mai	1-août
Grive draine	1-févr.	10-mars	10-mai	15-juil.
Bouscarle de Cetti	15-févr.	15-avr.	1-juin	15-juil.
Cisticole des joncs	20-mars	15-avr.	1-juin	1-sept.
Locustelle tachetée	1-avr.	10-juin	10-juil.	15-août
Locustelle luscinoïde	10-avr.	1-juin	1-juil.	15-août
Phragmite des joncs	10-avr.	1-juin	10-juil.	1-août
Rousserolle effarvate	20-avr.	10-juin	1-juil.	1-sept.
Rousserolle verderolle	15-juin			15-juillet
Rousserolle turdoïde	25-avr.	1-juin	15-juil.	10-août
Hypolaïs polyglotte	25-avr.	20-mai	10-juil.	20-juil.
Fauvette orphée	25-avr.	20-mai	10-juil.	1-août
Fauvette passerinette	15-avr.	1-juin	15-juin	20-juil.
Fauvette mélanocéphale	15-mars	15-avr.	1-juil.	15-août
Fauvette babillarde	20-avr.	20-mai	1-juil.	1-août
Fauvette grisette	5-avr.	20-mai	20-juin	15-juil.
Fauvette des jardins	1-mai	15-juin	10-juil.	20-juil.
Fauvette à tête noire	20-mars	20-mai	10-juin	15-juil.
Pouillot de Bonelli	15-avr.	20-mai	20-juin	15-juil.
Pouillot siffleur	15-avr.	20-mai	15-juin	10-juil.
Pouillot véloce	1-avr.	1-mai	1-juin	20-juil.
Pouillot fitis	10-avr.	20-mai	20-juin	10-juil.
Roitelet huppé	1-mars	1-mai	1-juil.	15-juil.
Roitelet à triple bandeau	1-mars	1-mai	1-juil.	15-juil.
Gobemouche gris	1-mai	1-juin	1-juil.	20-juil.
Gobemouche noir	15-avr.	1-juin	20-juin	10-juil.
Mésange à longue queue	20-févr.	1-avr.	1-juin	1-juil.
Mésange nonnette	15-janv.	20-avr.	15-juin	15-juil.
Mésange boréale	1-mars	20-avr.	15-juin	15-juil.
Mésange huppée	1-mars	10-avr.	1-juin	15-juil.
Mésange noire	1-mars	20-avr.	1-juin	15-juil.
Mésange bleue	15-janv.	20-avr.	15-juin	15-juil.
Mésange charbonnière	15-janv.	20-avr.	10-juin	15-juil.
Sittelle torchepot	15-janv.	20-avr.	20-juin	1-août
Grimpereau des jardins	15-janv.	20-avr.	20-mai	1-août
Loriot d'Europe	25-avr.	20-mai	10-juil.	1-août
Pie-grièche écorcheur	1-mai	20-mai	1-août	1-sept.

Pie-grièche grise	1-mars	1-mai	15-juil.	1-sept.
Pie-grièche à tête rousse	1-mai	20-mai	1-août	15-sept.
Geai des chênes	1-avr.	1-mai	1-juin	1-juil.
Pie bavarde	10-févr.	1-avr.	25-mai	15-juil.
Choucas des tours	1-mars	20-avr.	20-juin	10-juil.
Corbeau freux	20-févr.	20-mars	20-mai	15-juin
Corneille noire	15-mars	1-avr.	20-mai	25-juin
Étourneau sansonnet	1-mars	10-avr.	20-mai	10-août
Moineau domestique	1-févr.	20-avr.	1-juin	15-sept.
Moineau friquet	1-mars	15-avr.	1-juin	10-août
Pinson des arbres	15-févr.	15-avr.	15-juin	15-août
Serin cini	1-mars	20-avr.	10-juin	15-sept.
Verdier d'Europe	10-févr.	20-avr.	10-juin	20-août
Chardonneret élégant	1-mars	1-mai	15-juin	1-sept.
Linotte mélodieuse	1-mars	15-avr.	1-juin	10-août
Bec-croisé des sapins	1-nov.			1-mai
Bouvreuil pivoine	1-mars	20-avr.	1-juin	1-sept.
Grosbec casse-noyaux	20-févr.	15-avr.	1-juil.	15-août
Bruant jaune	15-févr.	20-avr.	1-juin	1-sept.
Bruant zizi	1-févr.	20-avr.	1-juin	1-sept.
Bruant ortolan	20-mai			20-juil.
Bruant des roseaux	25-févr.	20-avr.	10-juin	20-juil.
Bruant proyer	1-avr.	1-mai	10-juin	1-août

IMPORTANT : En cas de mauvais temps, les martinets sont capables d'effectuer des distances incroyables pour aller chasser, leurs jeunes devant alors attendre plusieurs jours, le ventre vide. Ils peuvent ainsi parcourir plus de 200 kilomètres ! Mais plus régulièrement, ils seront observés à quelques dizaines de kilomètres (tout de même). En pleine période de reproduction, on peut ainsi les retrouver bien loin de leur nid (et donc en dehors du carré Atlas de 5x5 kilomètres correspondant). Pour prévenir ce risque d'erreur, ne seront attribués de code Atlas, au sein des périodes considérées, qu'aux observations de martinets sur des sites de nidification potentiels, à savoir :

* *uniquement sur les sites potentiels de nidification, c'est-à-dire en ville pour le M. noir.*

** *uniquement sur un site potentiel de nidification, c'est-à-dire un secteur de falaise pour le M. à ventre blanc. La seule colonie connue à ce jour se situe au cirque du Bout du Monde, à Vauchignon.*